

La Nouvelle Gazette de Naillat



« La neige a recouvert le bourg de Naillat et alentours! »
Non, le téléphérique ne passe pas par là, ces câbles disgracieux vont bientôt disparaître du paysage!



Le mot du Maire

Le grand souci de ces tous derniers mois a été les problèmes d'approvisionnement en eau, particulièrement à partir du captage de Fretay, la source était à son plus bas niveau. Les Etablissements Chavegrand ont mis un camion citerne à notre disposition et notre employé municipal, Frédéric Navarre, ainsi que l'Adjoint, Gérard Soudet, ont alimenté le captage avec l'eau de Villard et notre eau du captage de Chabannais, nous avons dû faire appel une seule fois à la Saur qui nous a dirigés sur Saint Priest la Feuille.

Je remercie la population qui a pris conscience du problème, les grands consommateurs tels que les agriculteurs ont dévié leur consommation ; à cet effet le captage de Plantadis a été rétabli (pour les animaux), l'eau y est abondante et de bonne qualité (des analyses ont été effectuées).

Je remercie les agriculteurs, nos employés municipaux qui ont fourni un gros travail pour le défrichage et l'accessibilité.

Je remercie particulièrement Monsieur Franck Frappat qui a effectué gratuitement (matériel et main-d'œuvre) pour sa commune, les travaux de raccordement.

Toute cette volonté et solidarité sont réconfortantes. Nous sommes capables lors des « coups durs » de se serrer les coudes et d'agir.

... / ...

Cette période n'est pas terminée, même avec des précipitations importantes, une source ne « remonte » pas si vite. Nous nous rendons compte alors combien l'eau est un bien précieux.

La numérotation se poursuit à grand pas, celle du bourg est contrôlée et approuvée par le cadastre et La Poste.

La convention de l'agence postale communale a été signée entre La Poste et la Mairie le 8 décembre. L'agence postale sera en service à compter du 1^{er} mars 2010, vous y trouverez sur le même lieu, tous les services habituels et un gérant ou gérante pour vous servir.

L'éclairage du bourg suite à l'enfouissement des réseaux basse tension sera terminé fin janvier ainsi que les deux appareillages de Chabannais. Ensuite, la dépose des fils, consoles et poteaux sera effectuée.

Concernant l'éclairage des villages, nous attendons la remise en état des réseaux pour le mois de juillet 2010. C'est promis, tous les villages de la commune seront éclairés fin 2010.

En ce qui concerne les travaux, 900 mètres de route ont été réalisés aux Villettes, le point à temps est fini. Nos employés municipaux ont effectué d'importants travaux de voirie (busage de fossés, traversées de routes, fossés etc....) ainsi que sur le réseau d'eau.

Le surpresseur de la Bastide est en cours d'installation.

Le dossier complet pour la construction du garage communal en vue d'obtenir la DGE 2010 est déposé à la Préfecture.

Certes, nous n'avançons pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions mais tout arrive, c'est une question de délais.

Comme chaque année, notre équipe municipale a pris le plus grand plaisir à la distribution des colis à nos aînés et nous voilà dans l'année 2010.

Les conseillers municipaux, le personnel de la commune et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé et bonheur pour cette nouvelle année qui commence.

Jeannine GILLET

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Le 14 octobre 2009 : Léane NICOLINI, le Bourg
Le 19 octobre 2009 : Mathéo BONVALOT, la Barde

Nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES :

Le 31 octobre 2009 : Xavier DUNET et Donatienne GIORDANI,
Lavaugautier

Tous nos vœux de bonheur à ce nouveau couple.

DECES :

Le 30 octobre 2009 : Jean (Raymond) DEGORSE, les Fougères
Le 16 novembre 2009 : Marie GUILLON, Pécut
Le 26 novembre 2009 : Jean LAMOUR, Pécut
Le 17 décembre 2009 : Suzanne DUMON, Poulignat

Nous partageons la peine de ceux qui les ont aimés.



INFORMATIONS

Service national : Les filles et les garçons nés en janvier, février et mars 1994 doivent se faire recenser à la mairie, dès l'âge de 16 ans (ou dans le mois qui suit le 16^{ème} anniversaire). Il suffit, pour cela, de présenter :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile,
- le livret de famille des parents.

Elections: Le renouvellement intégral des conseils régionaux aura lieu les 14 et 21 mars 2010.

Textiles: Il est maintenant possible de déposer les vêtements, le linge de maison et les chaussures en sacs bien fermés dans des conteneurs à textiles mis en place par le SIERS. A Naillat, le conteneur blanc « Le Relais » se trouve proche du stade, à côté de la colonne à verre de couleur verte.

FRANCE ADOT 23: L'année 2009 a fait du don d'organes une grande cause nationale qui concerne chacun d'entre nous: www.france-adot.org

Contact: FRANCE ADOT 23 – Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains -
Maison des Usagers – Centre Hospitalier de Guéret – 39 Avenue de la Sénatorerie – 23000 GUERET
Tél. 06.25.41.31.47; **adresse mail**: france-adot23@orange.fr

Le Revenu de Solidarité Active (Rsa) peut augmenter les revenus du travail:

Le Rsa, mis en place en Juin 2009, vise à garantir un **minimum de ressources** aux personnes de plus de 25 ans qui en sont privées (ou de moins de 25 ans si enfant à charge), **mais aussi à apporter un complément de ressources à celles disposant de faibles revenus d'activité.**

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler

- la Caf au 0820 25 23 10 du Lundi au Vendredi de 9h à 11h30 et de 13h15 à 16h;

- la Msa au 0820 210 110.

Bureau des Jeunes Agriculteurs du canton de Dun le Palestel:

Président: Aurélien LOTTIN (Lafat)

Secrétaire: Anthony CHEVRINAIS (Lafat)

Trésorier: Sylvain JANNOT (Colondannes)

Administrateurs départementaux: Fabien GIRAUD (Villard); Mickaël JAUBOIS (Colondannes).

La Communauté de Communes du Pays Dunois au service de la population:

Centre de ressources : un projet enfin concrétisé...

Septembre 2009 - le Centre de ressources a ouvert ses portes, place de la Poste à Dun le Palestel. D'un concept original et novateur il regroupe un ensemble de services et d'animation en direction de toute la population, des ados aux retraités...

Le projet s'est enrichi au fil des mois de nouvelles fonctionnalités : labellisé Cyber-base, Visio Accueil, Relais Services Publics, Point Information Jeunesse, Point d'Aide à la Vie Associative, le Centre de Ressources accueille également diverses permanences.

L'association Intercommunale du Pays Dunois a la charge de faire vivre cet espace innovant et évolutif, dont l'animation est confiée à Marion Chazette.

Horaires d'ouverture du Centre de Ressources :

Lundi 10h-12h; Mardi 9h-12h / 14h-17h; Mercredi 14h-18h; Jeudi 9h-12h / 14h-18h

Vendredi 14h-18h; Samedi 11h30-13h30

Projet de création d'un espace Multi-Accueil Petite Enfance.

Engagée depuis 2008 dans la création du Relais Assistantes maternelles, la Communauté de Communes, outre les démarches effectuées pour obtenir des aides au financement du poste de l'animatrice qui a pris ses fonctions en septembre 2008, s'est vu attribuer une subvention de la CAF de 80 000 € pour la réalisation d'un espace dédié à l'accueil des assistantes maternelles et des familles et à l'animation des ateliers.

Réceptive à la politique menée depuis cette année par la CAF et le Conseil Général, pour pallier au déficit en matière d'accueil de la Petite Enfance, la Communauté de Communes étudie actuellement un élargissement de ce projet vers la création d'une structure type micro-crèche/halte garderie.

Amélioration de l'Habitat : Prolongation du dispositif en place depuis septembre 2006

Le Programme en cours devait s'achever en mai 2010. Mais face à un besoin encore présent en matière d'amélioration du confort des logements en Pays Dunois, une prolongation jusqu'en décembre 2010 est en cours de négociation avec les partenaires financiers.

Les aides concerneront toujours les travaux d'amélioration et de réhabilitation de logements anciens, résidences principales ou habitations destinées à être louées à l'année : remise en état de logements vacants pour mise sur le marché de la location, travaux d'amélioration des habitations dégradées, inconfortables ou insalubres, adaptation au handicap. Un accent particulier sera porté sur l'amélioration des performances énergétiques.

Depuis 2006, le PRIG a permis à une soixantaine de propriétaires occupants d'améliorer leur cadre de vie et de remettre une dizaine de logements vacants sur le marché de la location. Près de 316 000 € de subventions ont été attribués pour un montant de travaux de 1 187 000 €. Les financements proviennent de l'ANAH, du Conseil Régional et du Conseil Général. Ils ont un impact non négligeable sur l'économie locale puisque 50 % des projets sont réalisés par des artisans du territoire.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter Céline Mouteau, animatrice, au 05 55 89 68 39 (en cas d'absence, un répondeur téléphonique est à disposition)

Nouveaux horaires des permanences d'information :

De 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h, les mercredis des semaines paires, et les jeudis et vendredis.

Du nouveau pour le Service de portage des repas à domicile

→ Des menus à choix variés et des menus de régime (sans sel et diabétique) sont proposés depuis le 1^{er} mai 2009 : Les repas, de bonne qualité gustative, sont à composer à la carte en fonction des goûts de chacun parmi 3 choix pour chaque plat (entrée, viande ou poisson, légumes ou féculents, laitage ou fromage, dessert et soupe ou salade pour le soir)

→ Un service souple d'utilisation : pas de durée d'engagement, pas de contrat, il n'est pas obligatoire de s'inscrire pour tous les repas de la semaine et il est possible d'utiliser ce service de façon temporaire, au retour d'une hospitalisation par exemple ou pendant l'absence d'une personne aidante.

→ Livraison en liaison froide : les repas sont livrés en barquettes jetables conditionnées pour une conservation de 3 à 4 jours, ils se conservent au réfrigérateur et sont livrés les lundi, mercredi et vendredi.

→ Le tarif est inchangé : 7.50 € pour les habitants du territoire.

LES EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DE FIN D'ANNEE 2009

LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Remerciements aux musiciens qui ont su apporter une solennité supplémentaire.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A INTEGRE SA NOUVELLE SALLE



Le 7 novembre dernier, le sénateur Jean-Jacques LOZACH, Président du Conseil Général, a participé à l'inauguration de la bibliothèque de Naillat, installée dans une autre salle de l'école, après travaux, pour laisser la plus grande pièce aux élèves du cycle 3. Il est entouré sur la photo de Marie-Pascale BONNAL, Directrice de la bibliothèque départementale; Jeannine GILLET, Maire et Annie RODIER, Adjointe chargée des affaires scolaires. Ravies par ses textes, les personnes présentes ont également pu applaudir le conteur Jean-Claude Bray. Il est rappelé que la bibliothèque, fréquentée par les enfants de l'école est aussi ouverte au public le samedi matin de 9h30 à 11h30. Un numéro de téléphone pour tout renseignement complémentaire, le 05.55.89.12.41

LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS DE L'ECOLE



Les enfants ont été très attentifs au spectacle dans l'attente du Père Noël, accompagné des premiers flocons de neige en ce 17 décembre!

LE CLUB DES AINES DE LA PIERRE BERCE

Faute de place ce trimestre, nous ne retiendrons que les **premières dates du programme 2010**:

- **Samedi 9 janvier**: Assemblée Générale, Galette des Rois; (**reportée au Samedi 23 janvier** pour cause de neige rendant la circulation très difficile sur les routes)
- **Samedi 6 février** à 12h: Repas au Foyer Rural;
- **Dimanche 7 mars** à 12h: Repas au Foyer Rural;
- **Dimanche 18 avril** à 14h30: Théâtre: Les Saltimbanques reviennent avec une nouvelle pièce.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à 3 reprises au cours du dernier trimestre 2009:

Résumé de la séance du 21 septembre 2009

Convention relative à l'organisation d'une agence postale communale:

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal BETHERMIN, Directeur Départemental de la Poste assisté de Monsieur Pierre MANOUVRIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre La Poste et la commune de Naillat pour la mise en place d'une agence postale communale.

Vente d'un bien de section à La Barde:

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet de la Creuse la convocation des sectionnaires appelés à se prononcer sur la cession d'un bien de section, situé au village de La Barde, à Madame REJAUD et à Monsieur CAILLAT.

Installation d'un surpresseur à La Bastide:

Le Conseil Municipal accepte le projet présenté par l'entreprise MARTEAU, pour un montant de 24 000,00 € TTC. Il décide de solliciter une subvention du Conseil Général à hauteur de 20% de la dépense hors taxes.

Suite du legs Penot :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'encaissement de l'assurance vie et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Résumé de la séance du 16 novembre 2009

Vente d'un bâtiment sis dans le bourg et appartenant à la Commune:

Le Conseil Municipal accepte la vente de l'ancien café « Le Bois de Pierre » pour un montant de 15 000 €.

Demande du concours technique et financier du S.D.E.C. pour l'éclairage du stade afin de permettre l'entraînement nocturne :

Le Conseil Municipal décide de solliciter le S.D.E.C. Pour étudier la possibilité d'installer un éclairage au stade.

Construction du garage municipal – demande de DGE 2010 :

Le Conseil Municipal accepte le projet de construction du garage municipal pour un montant de 171 136,25 € H.T. dans la mesure où la D.G.E. 2010 sera accordée. Il décide d'affecter le legs Penot au plan de financement.

Vente d'un bien de section au Grand Bougoueix:

Le Conseil Municipal sollicite de Monsieur le Préfet de la Creuse la convocation des sectionnaires appelés à se prononcer sur la cession d'un bien de section, situé au village du Grand Bougoueix, à Mademoiselle Emmanuelle CUGURNO.

Demandes d'acquisition d'un délaissé de voirie à la Barde et d'un délaissé de chemin au Grand Bougoueix:

Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve d'avis soumis à enquête publique.

Réserve d'eau du Teilloux :

Le Conseil Municipal décide de poser un compteur à la réserve d'eau du Teilloux.

Résumé de la séance du 14 décembre 2009

TARIFS 2010 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Concession de cimetière		
perpétuelle (le m ²)		30.00 €
trentenaire (le m ²)		15.00 €
Occupation du caveau communal (le semestre)		40.00 €
Columbarium :	- concession de 30 ans renouvelable	500.00 €
	- ouverture de case	30.00 €
Locations Foyer Rural		
Associations hors commune		130.00 €
particulier commune (repas)		82.00 €
particulier hors commune (repas)		160.00 €
particulier hors commune (vin d'honneur)		25.00 €
goûter anniversaire (de 14h à 20 h) enfant jusqu'à 12 ans		gratuit
caution		150.00 €
Photocopies		
A4		0.30 €
A3		0.60 €
Transport scolaire		
par trimestre et par enfant (matin et soir)		23.00 €
par trimestre et par enfant (matin ou soir)		11.50 €
Cantine	- enfant	2.50 €
	- adulte	4.20 €
Garderie péri-scolaire		
matin		1.00 €
soir		1.00 €
Service eau		
abonnement annuel		47.00 €
<u>Tarifs par m3 consommé :</u>		
- de 0 à 30 m3		0.84 €
- de 31 à 100 m3		0.74 €
- à partir de 101 m3		0.64 €
- pose d'un compteur		18.00 €
- dépose d'un compteur		42.00 €
- changement compteur gelé		47.00 €
Service assainissement		
redevance d'assainissement pour les foyers du bourg		0.58 €
taxe de raccordement		245.00 €

VENTE D'UN BIEN DE SECTION A LA BARDE :

Suite au référendum du 21 novembre 2009, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'une partie d'un bien de section, au prix de 1,50 € le m², à Monsieur CAILLAT et à Madame REJAUD.

ACHAT D'UNE BETONNIERE THERMIQUE :

Le Conseil Municipal accepte le devis de POINT P d'un montant de 1405,93 € H.T.

CREATION D'UN POSTE POUR LA GERANCE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2010 pour la gérance de l'Agence Postale Communale. Il fixe la durée hebdomadaire de travail à 15 heures.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	H	A	R	R	E	T	T	E	S
B	H	E	R	E		D	A	I	S	
C	E	R	A	F	L	E	R		T	A
D	V	O	S		A	N	D	A	I	N
E	A	N	E	S		T	I	N	M	U
F	L		S		R	E	V	E	E	S
G		T		V	A	S	E	S		
H	F	O	R	E	T			S	E	L
I		P	U	R	E	E		E	T	E

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

HORIZONTALLEMENT:

- A**- lous charetous.
- B**- lou crebo-miséro – lou pali.
- C**- esrifiar – début de lou talhadis.
- D** – adjectif possessif – endalhar -
- E** – l'asne – le mutin mélangé.
- F** – lo femnos lo revas.
- G** – lo roulho.
- H**- lous grands bos.
- I**- lo purélio – l'astis.

VERTICALEMENT:

- 1** – lou cheveu.
- 2** – lou peicho-bernard – lou pali a lo renverso.
- 3** – lo rasadoueiro – lou marmilhou lou riu.
- 4** – metal a lorenverso – lou cussou.
- 5** – eichi – lo rato.
- 6** – lous breichous.
- 7** – lo vielho lo lambrucho.
- 8** – titane – lo baudo.
- 9** – presar – lo chabassou d'einoucent.
- 10** – lou cul – lo.

HORIZONTALLEMENT:

- A** – le village de notre maire -
- B** – un de nos villages (2 mots) -
- C** – une carte – parallépipède – chacun le sien -
- D** – âne mélangé – de Janeiro à l'envers -
- E** – un de nos villages -
- F** – attachai -
- G** – tarde à mélanger – obi -
- H** – tourner le lait – naît -
- I** – port de la méditerranée – ville de l'Uruguay -
- J** – direction – ce qui est, ce qui existe -

VERTICALEMENT:

- 1** - un de nos villages -
- 2**- organisation armée – mers calmes -
- 3** – absorbé – engrais -
- 4** - un de nos villages (2 mots) -
- 5** – pas vraie ...
- 6** – au milieu d'Agde – fleuve du nord – du verbe être -
- 7** – il est arrivé – ceinture japonaise – conjonction -
- 8** – pour assaisonner – philosophe de 1839 à 1898 -
- 9** – encore un de nos villages -
- 10** – affluent de la Charente – du cor le soir au fond des bois! J'adore ...



Pour la grille d'octobre, les définitions sont en patois du pays d'Oc Limousin (extrait du dictionnaire de Maurice Robert « Les mots du village », sauf quelques mots qui n'existent pas en patois, et les solutions à trouver sont les mots correspondants en français.

SI VOUS SOUHAITEZ DE NOUVEAUX MOTS CROISES EN PATOIS, TRANSMETTEZ VOTRE REPONSE AU SECRETARIAT DE MAIRIE.

